



Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général

7, rue Passet - 69007 LYON

Siret : 500 939 897 00012 / APE : 5914Z

contact@ecrans-mixtes.org

www.festival-em.org

Compétition 12e Édition du festival Écrans Mixtes - Longs métrages Règlement 2022.

1. Dates

La 12e édition du festival Écrans Mixtes - le festival de cinéma queer de Lyon et de la Métropole, se déroulera à Lyon et sa métropole, France, du mercredi 2 mars au jeudi 10 mars 2022.

2. Objectifs et moyens

Le festival Écrans Mixtes - le festival de cinéma queer de Lyon et de la Métropole, valorise depuis 12 ans les cinématographies LGBTI+, queer et féministes et contribue à leur découverte et leur diffusion, auprès du public et des professionnels français et internationaux.

3. Compétition

La Sélection à la compétition de longs métrages du 12e festival Écrans Mixtes est constituée d'une sélection d'environ 8 longs métrages. Cette sélection sera faite par le soin et selon le jugement sans appel du Comité de sélection du festival Écrans Mixtes qui se réserve le droit d'admettre uniquement les films possédant les caractéristiques demandées. (Voir ci-dessous article 5.) L'organisation du festival Écrans Mixtes décidera du calendrier de toutes les projections.

• Compétition :

Le comité choisira environ 8 longs métrages en compétition.

Les films de la sélection à la compétition non francophones seront obligatoirement soumis au Comité de sélection avec sous-titres français et/ou anglais.

Les films qui seront admis à la Sélection de la compétition devront après la notification de leur sélection en compétition, sous-titrer la copie de projection en français.

Les films de la Sélection à la compétition seront mis à la disposition du festival gracieusement (visionnement et droits de diffusion en salle si admission).

4. Jury et prix

L'organisation du festival Écrans Mixtes désignera un jury officiel composé de personnalités internationales réputées dans le domaine du cinéma et des arts.

Ce jury décernera le Grand Prix Écrans Mixtes – Mastercard.

Ce Grand Prix Écrans Mixtes - Mastercard est doté d'une récompense de 10 000 € qui sera attribuée comme suit : 5 000 € au réalisateur·eur et 5 000 € à la société prenant en charge la distribution du film en salles en France dans les douze mois suivant l'attribution du prix.

D'autres prix pourront également être décernés.

Les ayants droit d'un film récompensé s'engagent à faire figurer au générique de ce film lors de sa diffusion et sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du ou des prix obtenus et le (ou les) logotype(s) correspondant(s) ainsi que le logotype du festival Écrans Mixtes.

5. Conditions à la soumission

Les longs métrages réalisés depuis le 1er janvier 2020, et présentant les caractéristiques suivantes :

- dont le sujet et le traitement contribuent à enrichir les représentations cinématographiques queer, LGBTI+ et féministes.
- d'une durée supérieure à 60 minutes et n'ayant fait l'objet en France d'aucune distribution commerciale, ou édition vidéo.
- Formats de projection acceptés : DCP

6. Modalités d'inscription

L'inscription à la pré-sélection se fait exclusivement en ligne sur le site du festival www.festival-em.org. La date limite d'inscription est fixée au 10 janvier 2022.

7. Films admis en compétition

Les représentants des films admis en compétition devront faire parvenir au plus tard le 10 janvier 2022 :

- La fiche artistique complète du film
- La fiche technique complète du film
- 1 photo de la/du réalisateur·eur (HD format, 300 Dpi)
- 1 photo du film (HD format, 300 Dpi)
- Sujet du film ou synopsis : 600 caractères maximum
- Note biographique et ou filmographie : 600 caractères maximum
- Film annonce ou extraits
- Et tout autre matériel de promotions physique (affiches, goodies etc.)

- Supports de projection

Les représentant·es des films sélectionnés devront faire parvenir au plus tard le 1er février 2022:

- La copie de projection en version originale sous-titrée français
- La liste des dialogues originaux avec traduction française et anglaise accompagnée du time code
- Un Blu-Ray conforme à la copie envoyée au festival
- Un fichier numérique (avi, .mp4 ou .mov) de la version définitive du film avec sous-titres français.

Les supports de projection acceptés sont les suivants :

- DCP
- Fichier vidéo (en haute définition)
- Blu-Ray

Dans le cas d'un DCP crypté, un jeu de KDMs valide sur toute la durée du festival devra être envoyé pour l'ensemble des serveurs aux adresses suivantes :

competition@ecrans-mixtes.org

Pour tout film reçu après les dates indiquées, l'organisation ne peut se porter garante des conditions de sa programmation durant le festival et le cas échéant se réserve le droit de le retirer purement et simplement de la compétition.

8. Expédition des copies

Avant toute expédition depuis l'étranger :

Contactez impérativement le bureau du festival afin de déterminer le moyen d'expédition le plus approprié

Tél. +33 6 50 00 61 80

competition@ecrans-mixtes.org

1) Les frais de transport sont à la charge des participants. Les frais de douane en France, à l'arrivée comme au départ, sont à la charge du festival. Les frais de douane et de transit dans les pays d'expédition ou hors du territoire français sont à la charge des participants.

2) Si, afin de faciliter et d'accélérer l'importation temporaire du matériel en France, les frais occasionnés sont réglés par le festival, le participant s'engage à rembourser ces frais au festival sur simple présentation des justificatifs.

3) Le matériel devra être envoyé dans un contenant approprié avec les indications suivantes : titre du film, format du film, couleur ou noir et blanc, version orig. parlant français ou sous-titres français, nom et adresse du participant, durée du film.

4) Toute expédition de matériel devra être signalée à l'organisation du festival par e-mail (adresse ci-dessus), être sécurisée et le numéro de suivi communiqué au festival. Seront précisés clairement : nom de l'expéditeur, date d'expédition, mode d'expédition, nature du matériel.

5) Dans le cas d'un envoi dématérialisé (FTP, hébergeur de fichiers en ligne...) merci de rentrer en contact avec l'organisation du festival.

6) La restitution des films sélectionnés aura lieu au plus tard dans les trente jours suivant la date de clôture du festival.

9. Assurances

Les frais de magasinage et d'assurance en France seront à la charge du festival Écrans Mixtes. La responsabilité du festival relatif aux films qui lui sont confiés, sera engagée au moment de la livraison des films par les transporteurs et prendra fin au moment de la remise des mêmes films aux transporteurs pour leur réexpédition.

10. Dommages

En cas de détérioration ou perte du matériel pendant la période entre la réception et la réexpédition des films, la responsabilité du festival Écrans Mixtes n'est engagée que pour le remboursement des frais de tirage d'une copie neuve calculés sur la base des prix nets suivant les tarifs des différents pays. Toute réclamation du prêteur de la copie devra parvenir au festival au plus tard 15 jours après qu'il en ait repris possession. De son côté, le festival Écrans Mixtes pourra opposer à cette réclamation l'éventuelle vétusté de la copie qui lui a été confiée, à condition que, dès sa réception, il ait signalé par lettre ou courriel toute possible détérioration constatée sur la copie.

11. Généralités

Le présent règlement est rédigé en français et anglais. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, la version française fera foi. L'organisation du festival se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement. L'organisation du festival pourra notamment, pour des motifs présentant un caractère de gravité dont l'importance sera souverainement appréciée par elle, annuler, retarder, écourter, interrompre le déroulement de la manifestation, sans recours possible. Les demandes d'admission à la sélection officielle du festival Écrans Mixtes impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.